

A photograph of a woman and two children in a gymnasium, all with their arms raised in celebration. The woman is on the right, wearing a grey t-shirt and blue leggings. The children are on the left, one in a yellow shirt and one in a grey shirt. A large teal triangle is overlaid on the left side of the image, containing the title text.

LES PARCOURS PROFESSIONNELS DES DIPLÔMÉS DE L'ANIMATION EN PAYS DE LA LOIRE

ÉVALUATION

 **CARIFOREF**
Pays de la Loire

 **PRÉFET**
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

 **RÉGION**
PAYS
DE LA LOIRE

 **ACADÉMIE**
DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité



février 2024

Sommaire

Contexte et objectif de l'étude	5
Quatre trajectoires professionnelles	5
Les trajectoires continues.....	7
Les trajectoires fractionnées	9
Les trajectoires interrompues.....	11
Les personnes n'ayant jamais exercé un métier de l'animation	13
Une formation qui s'étale tout au long du parcours professionnel.....	14
Des emplois apportant une large satisfaction à ceux qui les occupent	15
Annexes	16
Les diplômes relevant du domaine de l'animation.....	16
Méthodologie de l'enquête	17
Répartition des diplômés et des répondants par diplôme	17

Contexte et objectif de l'étude

A la demande de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports¹, un état des lieux de l'emploi dans le champ « Jeunesse et Sports » en région Pays de la Loire a été réalisé en 2023 par le Cariforef des Pays de la Loire, comportant deux volets. Le premier consiste en un panorama de l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation², qui est suivi de la présente enquête sur les parcours³ professionnels des diplômés de l'animation.

Cette étude vient combler un manque d'informations concernant les trajectoires professionnelles des personnes exerçant un métier relevant de l'animation. Les représentations empiriques sur ces métiers, les postes occupés et les conditions de travail sont nombreuses, mais des données statistiques permettent de compléter et d'affiner ces représentations.

Par ailleurs, cette enquête ne s'intéresse qu'aux diplômé(e)s de l'animation car un travail similaire a été publié en 2022 par le GREF Bretagne, observant les parcours professionnels des diplômé(e)s du sport⁴ en région Bretagne et Pays de la Loire. De plus, bien que le Cariforef des Pays de la Loire ait également étudié ces publics par le passé⁵, cinq ans plus tard, il semble pertinent d'explorer à nouveau les parcours des diplômé(e)s de l'animation afin d'apporter un éclairage sur la réalité de ces métiers, de mieux comprendre les trajectoires de ces diplômés et d'identifier des pistes de réflexions et d'actions pour sécuriser les parcours.

Ce travail exploratoire a donc pour objectif de pouvoir être un support de discussion et d'information pour les différents acteurs de l'animation.

¹ La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) assure les politiques et actions en matière d'éducation populaire, de vie associative, de sports et d'engagement civique. Ses activités, anciennement comprises dans les Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS), dépendent de la région académique des Pays de la Loire.

Quatre trajectoires professionnelles

Parmi les 440 diplômés ayant répondu à cette enquête, trois sur quatre exercent actuellement une activité professionnelle en lien avec l'animation (y compris en apprentissage ou en contrat de professionnalisation).

Plus précisément, quatre trajectoires différentes émergent de cette enquête :

- **71% des répondants présentent une trajectoire continue.** Y sont regroupés les répondants ayant travaillé en majorité dans un métier de l'animation, sans longues périodes d'interruption, et ceci depuis l'obtention de leur diplôme.
- **3% des répondants présentent une trajectoire fractionnée.** Ici, les personnes travaillent toujours dans un métier de l'animation, mais ont également occupé un métier relevant d'un autre domaine.
- **22% des répondants présentent une trajectoire interrompue.** Ce groupe réunit les personnes ne travaillant plus dans les métiers de l'animation mais y ayant travaillé dans le passé.
- Enfin, **la quatrième trajectoire concerne 4% des diplômés répondants.** Celle-ci rassemble les personnes n'ayant jamais travaillé dans les métiers de l'animation à la suite de leur diplôme.

Les trajectoires continues ou fractionnées dans les métiers de l'animation

Que les anciens diplômés relèvent d'une trajectoire continue ou d'une trajectoire fractionnée, 80% d'entre eux avaient déjà exercé un métier de l'animation au cours des mois précédant l'obtention de leur diplôme, et ceci en moyenne depuis au moins 7 ans.

À la suite de l'obtention de leur diplôme, les répondants ont passé plus de 80% de leur parcours

² [« Panorama de l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation, édition 2023 », Cariforef des Pays de la Loire, décembre 2023](#)

³ Les parcours observés ont une durée au plus de 13 ans.

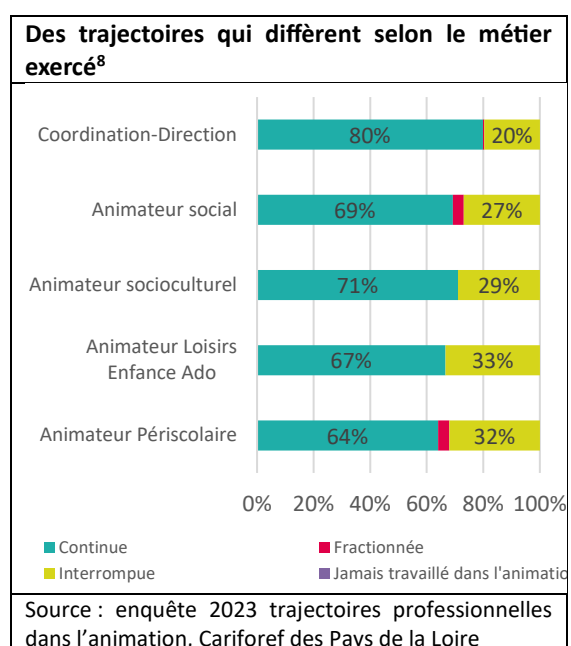
⁴ « Les parcours professionnels des diplômés du sport en Bretagne et Pays de la Loire », GREF Bretagne, décembre 2022

⁵ [« Diplômés du sport et de l'animation, un an après ? », Cariforef des Pays de la Loire, septembre 2018](#)

professionnel à exercer un métier de l'animation⁶, et ont occupé en moyenne deux emplois différents⁷.

Des trajectoires plus ou moins proches, selon le métier exercé ou le diplôme obtenu

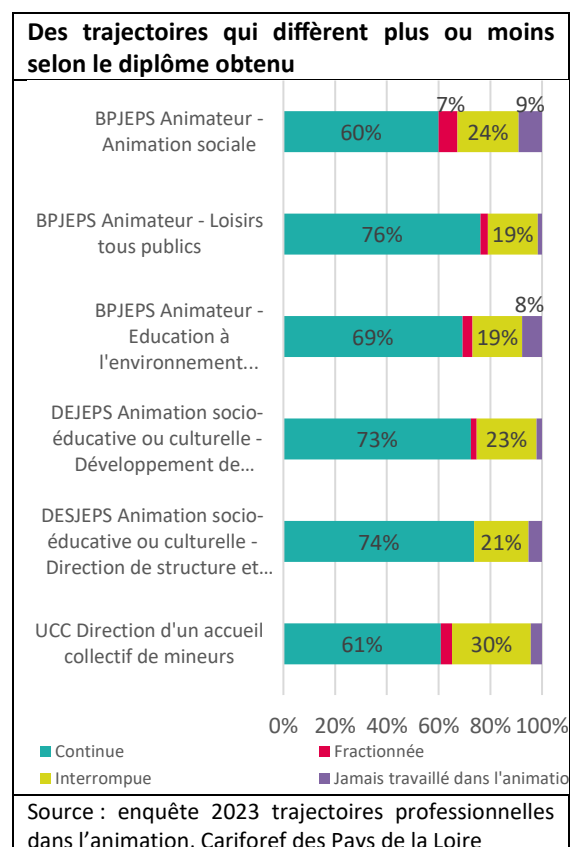
Les personnes exerçant ou ayant exercé dans des postes de coordination-direction connaissent plus fréquemment une trajectoire continue que celles exerçant des fonctions d'animation, et notamment dans l'action périscolaire (80% contre 64%). C'est parmi les personnes exerçant des fonctions dans l'animation de loisirs enfance-ado ou périscolaire que les trajectoires interrompues sont les plus fréquentes (33%).



Parmi les diplômés interrogés, le BPJEPS Animateur mention Loisirs tout publics (41%), le DEJEPS Animation socio-éducative ou culturelle mention

Développement de projets, territoires et réseaux (21%) et le BPJEPS Animateur mention Animation sociale (13%) sont les plus représentés, en conformité avec les certifications délivrées au cours de ces 15 dernières années en Pays de la Loire, en lien avec l'offre de formation disponible dans la région et en lien avec les besoins de recrutement⁹.

Pour les principaux diplômes, les parcours professionnels se différencient quelque peu, selon le niveau de qualification atteint et selon la mention préparée.



plus spécifiquement auprès d'un public jeune, en organisant et mettant en œuvre des activités récréatives dans tous types de structure. L'animateur périscolaire intervient quant à lui au sein d'un accueil de loisirs périscolaire principalement en direction d'un public enfance, soit le public des écoles primaires et des collèges. Il met en œuvre des animations et des démarches pédagogiques adaptées. (Source : Uniformation)

⁹ En Pays de la Loire en 2023, les professionnels de l'animation socioculturelle (animateurs et directeurs) sont le 4^{ème} métier rassemblant le plus grand nombre de projets de recrutement, soit 6 932 (Source : enquête 2023 Besoins en main d'œuvre, Pôle emploi Pays de la Loire).

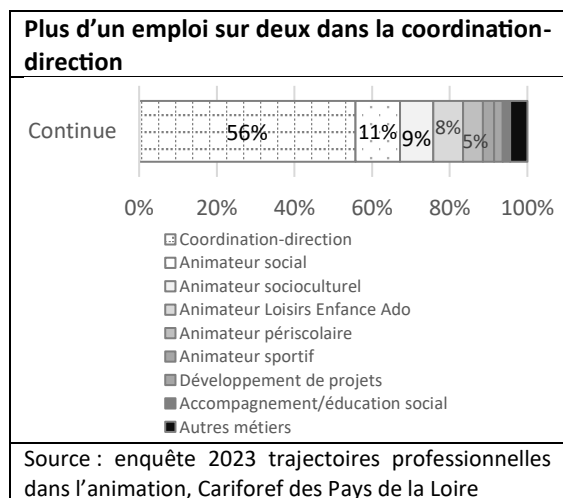
Les trajectoires continues

Cette première trajectoire regroupe les personnes qui ont toujours travaillé dans les métiers de l'animation, sans longue période d'interruption¹⁰, et qui travaillent actuellement dans ces métiers. Ils représentent près de trois diplômés sur quatre de l'animation (71%).

En grande majorité, des emplois durables¹¹ et à plein temps

Au sein de cette trajectoire, huit personnes sur dix occupent des contrats en CDI, CDII¹² ou sont titulaires de la fonction publique. Plus d'une sur dix est en CDD de plus de 6 mois. La très grande majorité des personnes travaillant actuellement dans les métiers de l'animation occupent donc des emplois durables.

Seul l'emploi principal d'une personne sur cinq est un temps partiel, et pour la plupart supérieur à un mi-temps (78%). En comparaison, un animateur sur deux en Pays de la Loire occupe son emploi à temps partiel¹³.



Si la plupart des répondants ont un seul employeur (85%), quelques-uns en ont plusieurs, soit dans le

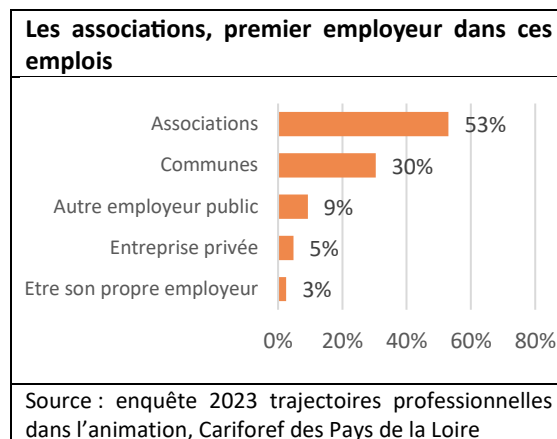
¹⁰ Cette notion repose sur la perception du diplômé, compte tenu du caractère déclaratif de sa réponse à la question posée.

¹¹ L'emploi durable correspond aux emplois en CDI ou en CDD de plus de 6 mois.

¹² Le contrat à durée indéterminée intermittent permet au salarié d'alterner des périodes travaillées et des périodes non travaillées. Il peut être conclu, dans des secteurs connaissant d'importantes variations d'activité, et notamment en lien avec les rythmes scolaires.

secteur de l'animation (10%), soit dans un autre secteur (5%). Le cumul de plusieurs emplois est pour partie lié à la présence de temps partiels dans les emplois principaux.

Si plus de la moitié des effectifs répondants sont employés par une association (53%), les collectivités territoriales représentent elles aussi une partie importante des employeurs, et notamment les communes (30%), en lien avec la compétence périscolaire qui leur est attribuée.



Pour rappel, l'enquête a été conduite auprès des personnes diplômées en région Pays de la Loire exclusivement. Il est à noter qu'une d'entre elles sur cinq ne travaille pas dans la région au moment de l'interrogation. Parmi les autres, la plupart exercent leur métier en Loire-Atlantique (44%) ou en Maine et Loire (25%), la Sarthe et la Mayenne ne représentant respectivement que 8% et 4% des personnes de cette trajectoire. Au regard de la répartition des habitants ligériens, il apparaît que les deux premiers départements sont sur-représentés parmi ces répondants, pour partie en lien avec une activité économique attractive¹⁴.

¹³ Source : Insee, recensement de la population au lieu de travail, 2019.

¹⁴ 38% des habitants ligériens résident en Loire-Atlantique, 21% en Maine-et-Loire, 8% en Mayenne, 15% en Sarthe et 18% en Vendée (*Insee, recensement de la population au lieu de travail, 2020*). Par ailleurs, 44% des salariés en Pays de la Loire travaillent chez un employeur en Loire-Atlantique, 20% en Maine-et-Loire, 7% en Mayenne, 13% en Sarthe et 17% en Vendée (*Acoff-Urssaf, Etablissements du secteur privé et du secteur public, 3^{ème} trimestre 2023*).

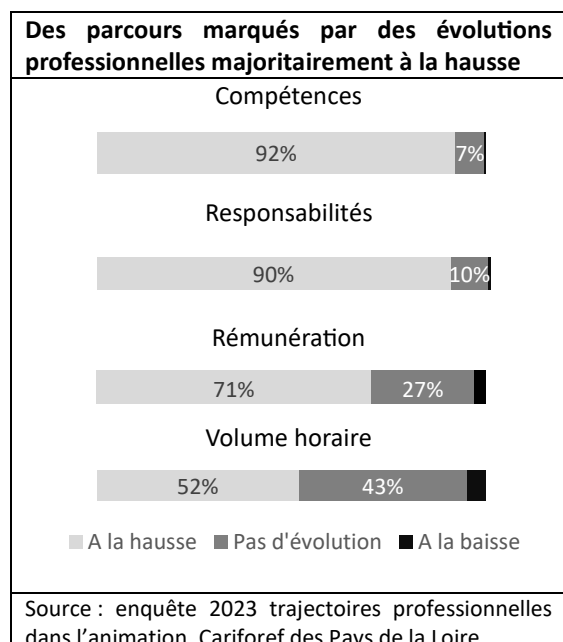
Des parcours à la trajectoire continue en termes de métier exercé mais pas toujours linéaire en termes d'activité professionnelle

Ainsi, la moitié des répondants ont déclaré avoir connu une ou des périodes d'inactivité professionnelle (47%) au cours de leur parcours. Pour 80% d'entre eux, le principal motif étant le chômage. Suivent ensuite la maternité (24% des cas), ou d'autres raisons (voyages, formations...). Enfin, les raisons de santé concernent 9% des cas.

Globalement, des parcours professionnels jugés positivement

Si 61% des répondants considèrent avoir eu une évolution professionnelle dite « positive » dans leur emploi actuel¹⁵, 37% considèrent ne pas avoir connu ce type d'évolution, et seulement 2% une évolution à la baisse.

Plus précisément, les répondants mettent en exergue des évolutions à la hausse que ce soit en termes de compétences (92%), de responsabilité (90%) ou de rémunération (70%). Au vu de l'expression des répondants, ces évolutions n'ont pas pour autant de lien avec une variation du volume horaire travaillé.



¹⁵ A la question « Au sein de votre actuelle structure employeuse, avez-vous connu des évolutions professionnelles (changement de poste ou de métier, renforcement d'une expertise, modification des missions

Selon le métier exercé, il apparait des disparités. Ainsi, quand sept coordinateurs ou directeurs sur dix estiment avoir connu des évolutions professionnelles à la hausse, ils sont un sur deux à être dans la même situation parmi les animateurs sociaux, socioculturels, de loisirs ou périscolaires.

Moins de souhait de reconversion qu'en moyenne en France

Questionnés globalement sur l'orientation professionnelle et leurs choix, un diplômé de l'animation sur quatre (26%), connaissant une trajectoire continue, exprime envisager une reconversion professionnelle. En comparaison, c'est quatre actifs sur dix en France qui expriment ce même souhait selon l'ANACT en 2022¹⁶.

Lorsque ce souhait est exprimé, les deux principaux motifs évoqués par les répondants sont l'usure psychologique (56%) et les raisons financières (52%), et ceci dans des proportions identiques quel que soit le métier exercé.



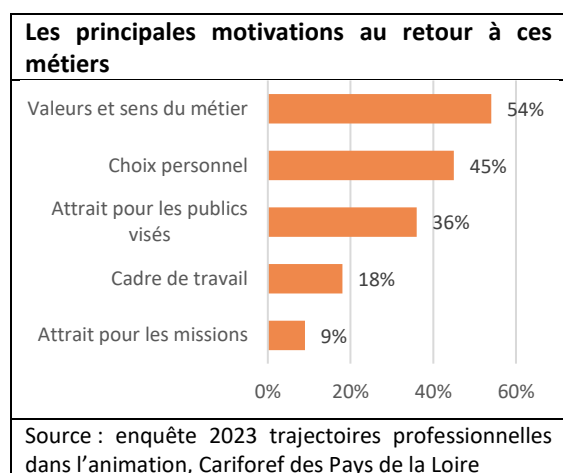
etc... ? », les personnes interrogées pouvaient répondre « Oui, à la hausse | Oui, à la baisse | Non ».

¹⁶ [Sondage : 4 actifs sur 10 envisagent de changer d'emploi pour un travail qui aurait plus de sens \(ANACT 2022\)](#)

Les trajectoires fractionnées

Les personnes de cette seconde trajectoire ne représentent que 3% de l'effectif total¹⁷. Ce qui les distingue du groupe précédent, est qu'elles occupent actuellement un emploi dans un métier de l'animation mais qu'elles ont connu des périodes durant lesquelles elles ont exercé un métier relevant d'un autre domaine. En l'occurrence, il s'agit de domaines ayant tout de même des similarités en termes de publics, de compétences et/ou de sens (santé et social, enseignement et formation).

En premier lieu, concernant les raisons qui ont amené ces personnes à revenir travailler dans les métiers de l'animation, notons qu'ils évoquent en grande majorité, les valeurs et le sens de ces métiers (54%), un choix personnel (45%) et l'attrait pour les publics visés par les métiers de l'animation (36%).



Des emplois à durée indéterminée moins fréquent, mais aussi souvent à plein temps

Parmi ces anciens diplômés, les CDI, CDII ou titulaires de la fonction publique sont moins fréquents que parmi ceux présentant une trajectoire continue (50% des cas contre 80%). A contrario, les CDD de plus de 6 mois (29%) ou de moins de 6 mois (14%) sont bien plus nombreux. Cependant, la part de temps plein est similaire à celle constatée parmi les répondants de la trajectoire continue (huit personnes sur dix). De la même façon, 85% ont un seul employeur.

¹⁷ Aucune fonction n'est prépondérante dans ce groupe (coordination-direction, animateur social / socioculturel / loisirs-enfance-ado/périscolaire...)

¹⁸ Un ancien diplômé sur deux de la trajectoire continue déclare avoir connu une période d'inactivité.

Comme pour la trajectoire continue, ce sont les associations qui les emploient le plus fréquemment (36% des répondants ont comme employeur une association), suivies par les collectivités territoriales, et plus spécifiquement les communes (21%) et la région (14%).

Là encore, après avoir été diplômés en Pays de la Loire, une partie des répondants ont quitté la région, et pour les autres, la répartition départementale du lieu d'exercice est globalement similaire à celle constatée pour la trajectoire précédente.

Des parcours fractionnés en termes de métier exercé, et plus fréquemment ponctués par l'inactivité professionnelle

77% des répondants ont connu une période d'inactivité professionnelle, ce qui les distingue nettement de ceux de la trajectoire continue¹⁸ (47%). En revanche, quel que soit le type de trajectoire, c'est le chômage qui en a été la principale cause.

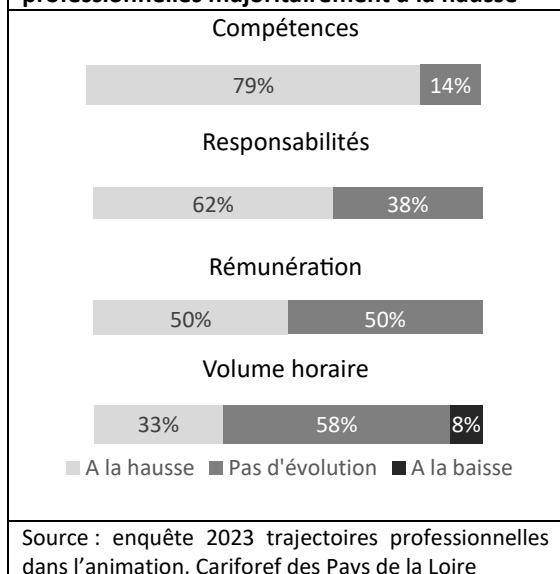
Globalement, des parcours professionnels jugés moins favorablement, mais n'incitant pas plus souvent à vouloir se reconvertir

Si seuls 36% des répondants considèrent avoir connu une évolution professionnelle positive dans leur emploi actuel (soit 25 points de moins que pour la trajectoire continue), 57% estiment ne pas avoir connu d'évolution en ces termes (soit 20 points de plus), et 7% considèrent avoir connu une évolution à la baisse.

En détail, les responsabilités et les compétences restent les principales évolutions positives de leur parcours professionnel, mais de façon moins marquée. En revanche, une personne sur deux a connu une augmentation de sa rémunération¹⁹ (contre sept sur dix parmi la trajectoire continue) et le volume est plus fréquemment stable.

¹⁹ Depuis 2003, la convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ECLAT) encadre la progression salariale et le déroulé de carrière dans la branche de l'animation.

Des parcours marqués par des évolutions professionnelles majoritairement à la hausse



Dans une proportion proche de celle constatée pour les trajectoires continues, les personnes ayant connu une trajectoire fractionnée sont 29% à envisager une reconversion professionnelle²⁰.

²⁰ Le faible effectif de ce groupe ne permet pas d'en préciser les motivations.

Les trajectoires interrompues

Cette troisième trajectoire regroupe les personnes qui ont travaillé dans un métier de l'animation depuis l'obtention de leur diplôme, mais qui n'y travaillent plus actuellement. C'est la deuxième trajectoire la plus fréquente, après la trajectoire continue, et regroupant 22% des répondants.

Le type et la durée du contrat différencie la continuité et l'interruption

Comme parmi le groupe constituant la trajectoire continue, la majorité des diplômés de cette trajectoire exerçaient un poste de coordination et/ou de direction (45%). Les postes d'animateur social, socioculturel, loisirs-enfance et adolescence, ou périscolaire réunissent les autres répondants. Au vu de ces éléments, il n'apparaît pas que la nature du poste occupé soit un facteur d'interruption.



Cependant, une différence est observable sur les types de contrats occupés. Ainsi, seule la moitié des personnes relevant de la trajectoire interrompue avaient un CDI, CDI I ou étaient titulaires de la fonction publique. Ce type de contrat, pouvant assurer une certaine stabilité dans le parcours professionnel, y est nettement moins fréquent que parmi les personnes relevant d'un parcours continu (81%). A l'inverse, les CDD de plus de 6 mois (36%) et les CDD de moins de 6 mois (8%) sont plus nombreux que parmi les répondants de la trajectoire continue. De plus, 71% des personnes de cette trajectoire étaient en temps plein, soit 10 points de moins que pour la trajectoire continue.

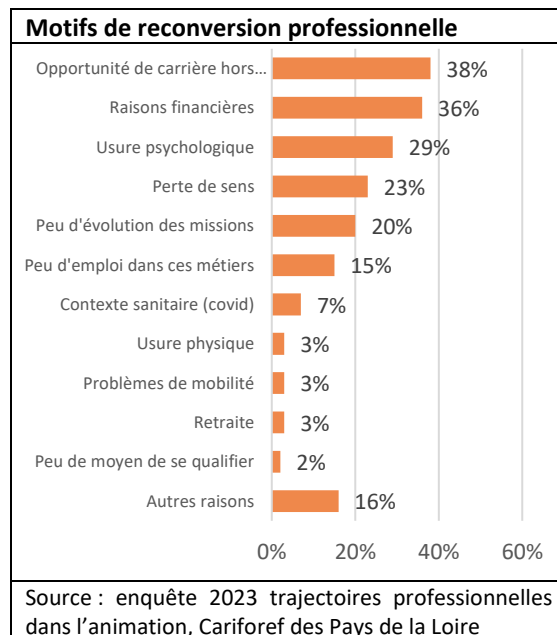
²¹ « Les parcours professionnels des diplômés du sport en Bretagne et Pays de la Loire », GREF Bretagne, décembre 2022

Les parcours après l'interruption

En moyenne, ces anciens diplômés ont travaillé près de huit ans dans un métier de l'animation, avant d'en changer. Un quart d'entre eux a changé au terme d'au plus deux années d'exercice et la moitié au cours des cinq premières années. A titre de comparaison, les anciens diplômés du sport ont travaillé cinq ans et six mois avant de changer d'orientation²¹.

Actuellement, ces personnes travaillent principalement dans des métiers de la santé et du social (32%), de l'enseignement et la formation (17%) et de l'administration et gestion (15%). La proximité des compétences requises par les métiers de l'animation et les métiers de ces autres domaines est un facteur favorisant ces passerelles.

Concernant les raisons ayant amené ces personnes à changer de domaine de métier, ils sont près de 40% à citer une opportunité de carrière hors du champ de l'animation. Cette raison est suivie de près par des raisons financières (36%), mais également par l'usure psychologique (29%), la perte de sens (23%) et le peu d'évolution dans les missions (20%).



Notons que ces quatre derniers motifs sont également ceux évoqués fréquemment par les personnes en trajectoire continue ou fractionnée

lorsqu'elles évoquent ce qui pourraient les amener à se reconvertir professionnellement. L'évocation de l'usure mais également celle d'une certaine stabilité dans les missions peut amener à se questionner sur une éventuelle « routinisation » pour certains dans l'exercice de leur métier.

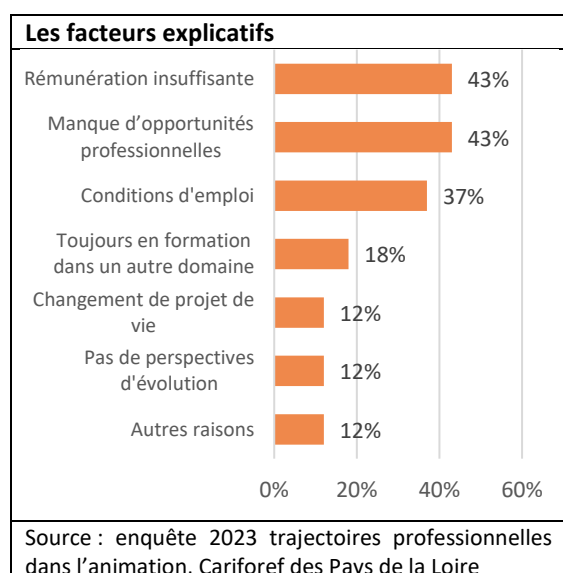
Enfin, notons que moins d'un répondant sur trois (29%) envisage aujourd'hui de retourner travailler dans les métiers de l'animation.

Les personnes n'ayant jamais exercé un métier de l'animation

Cette quatrième et dernière trajectoire rassemble toutes les personnes qui n'ont jamais travaillé dans les métiers de l'animation depuis l'obtention de leur diplôme. Elle représente 4% des répondants à cette enquête.

Les principaux motifs cités pour expliquer ce choix professionnel sont :

- Une rémunération jugée insuffisante (44%),
- Un manque d'opportunités professionnelles et d'offres d'emploi (44%),
- Les conditions d'emploi, telles que les horaires, le rythme de travail et les types de contrats (37%).



Au moment de l'enquête, huit personnes sur dix occupent un emploi dans un autre métier que ceux relevant du champ de l'animation. Et une fois de plus, majoritairement dans les métiers de la santé et du social (38%), suivis par les métiers du sport (23%). Par ailleurs, il est à noter que 6% d'entre eux sont de nouveau en formation et 13% sont sans emploi et en recherche d'emploi.

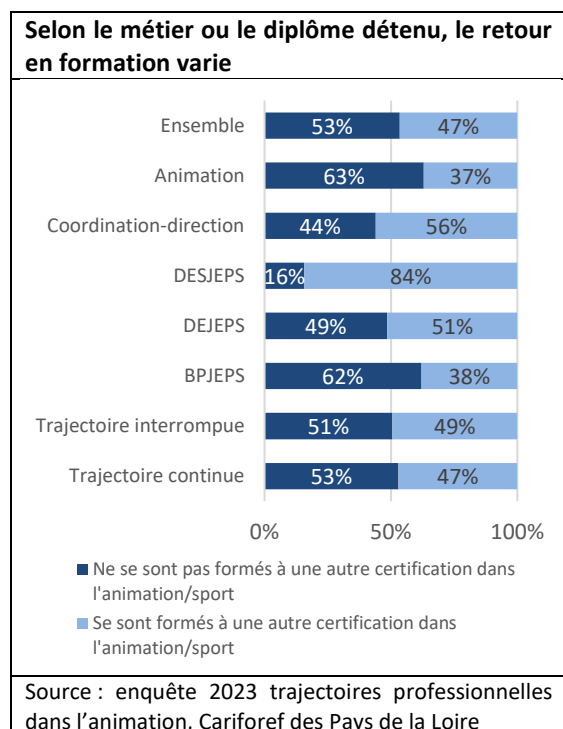
Enfin, lorsqu'on les interroge sur le fait de s'être formé à d'autres certifications dans l'animation ou le sport, il apparaît qu'un quart des anciens diplômés de cette trajectoire répond par la positive. Ainsi, on peut supposer que bien qu'ils ne travaillent pas aujourd'hui dans un métier de l'animation, il est probable qu'ils aspirent à y travailler en renforçant leurs compétences dans ce champ.

Une formation qui s'étale tout au long du parcours professionnel

Près de la moitié des répondants déclarent avoir participé à une ou des formations dans l'animation²² (voire dans le sport) à la suite de l'obtention de leur diplôme (47%).

S'il n'apparaît pas de disparités selon les parcours professionnels des anciens diplômés, il en est tout autre lorsqu'on s'attarde sur le niveau de diplôme obtenu précédemment ou le métier exercé (ou précédemment exercé)²³.

Ainsi, ont plus fréquemment suivi une autre formation du champ, les personnes exerçant des postes de coordination-direction au détriment de ceux exerçant des postes d'animateur. En lien avec le diplôme détenu, il en est de même pour ceux ayant obtenu un DESJEPS ou un DEJEPS, par rapport à ceux ayant obtenu un BPJEPS.



Les principales autres formations mobilisées sont :

- Le BAFA (43% des réponses),
- Le BAFD (20%),
- Le DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle mention développement de projets, territoires et réseaux (18%),

²² Parmi ceux s'étant de nouveau formés dans le champ de l'animation ou du sport, pour cinq personnes sur six il s'agissait d'un diplôme de l'animation, et pour une personne sur six il s'agissait d'un diplôme du sport.

- Le BPJEPS spécialité éducateur sportif (17%),
- Le BPJEPS spécialité animateur mention loisirs tous publics (13%),
- Le CC Direction d'un accueil collectif de mineurs (6%),
- Et le DUT Carrières sociales (6%).

Cette volonté de continuer à se former et à développer ses compétences est justifiée à la fois par une envie d'élargir ses compétences (47% des réponses), et à la fois par le souhait d'élever son niveau de qualification (35%), et en tout état de cause dans le cadre d'une initiative personnelle (47%).

Ils considèrent quasiment tous à l'unanimité que ces nouvelles formations correspondaient à leurs attentes (95%).

L'expression d'un besoin de formation

Au-delà de ces constats, le besoin de formation est assez largement partagé par les anciens diplômés, qu'ils se soient de nouveau formés, ou non, dans l'animation.

Ainsi, 43% des répondants expriment ce sentiment dans le cadre de leur emploi actuel (respectivement 46% parmi ceux qui ne sont pas de nouveau formés, et 40% parmi ceux qui se sont de nouveau formés).

Plus précisément, les besoins sont d'ordre très variés : accompagnement des troubles du comportement et prise en compte de la santé mentale, thématique handicap, public âgé, jeunes migrants, écoanxiété, accompagnement en cas de pénuries de personnel, harcèlement et réseaux sociaux, mais également en termes de coordination ou de management.

En complément, si 51% déclarent pouvoir bénéficier d'un plan de formation dans le cadre de leur emploi, 35% expriment ne pas en avoir chez leur employeur et 15% ne savent pas si un plan de formation est prévu.

Enfin, 70% des répondants se sont déjà vu proposer une formation dans le cadre de leur emploi, et pour deux cas sur trois, elles n'étaient pas qualifiantes.

²³ Les chances d'accès à la formation continue des moins qualifiés sont plus faibles que celles des plus qualifiés. Claude Dubar, « [Les changements possibles du système français de formation continue](#) », Formation emploi, 101 | 2008, 167-182

Des emplois apportant une large satisfaction à ceux qui les occupent

En préambule, il est à noter que seules les personnes exerçant toujours un métier de l'animation ont été interrogées dans le cadre de cette enquête sur leur perception de cet emploi ²⁴.

Globalement, la perception est positive et démontre d'une satisfaction relativement élevée dans les métiers de l'animation.

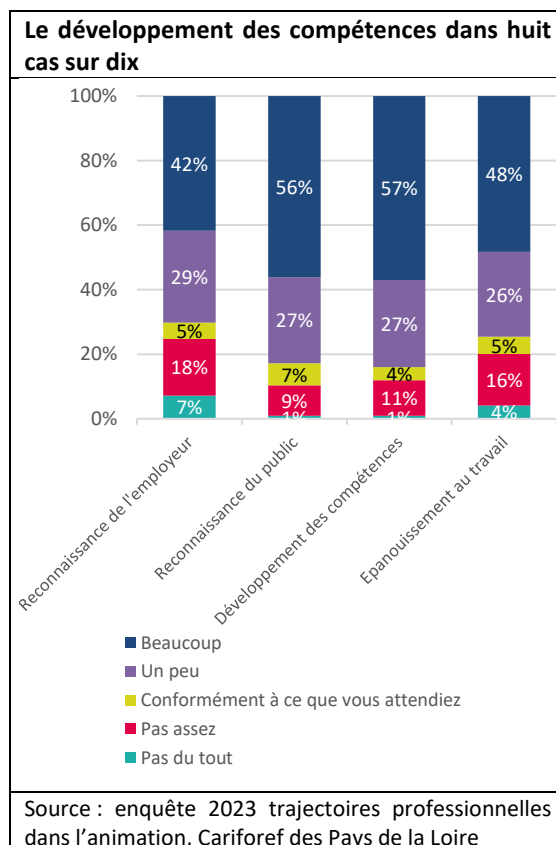
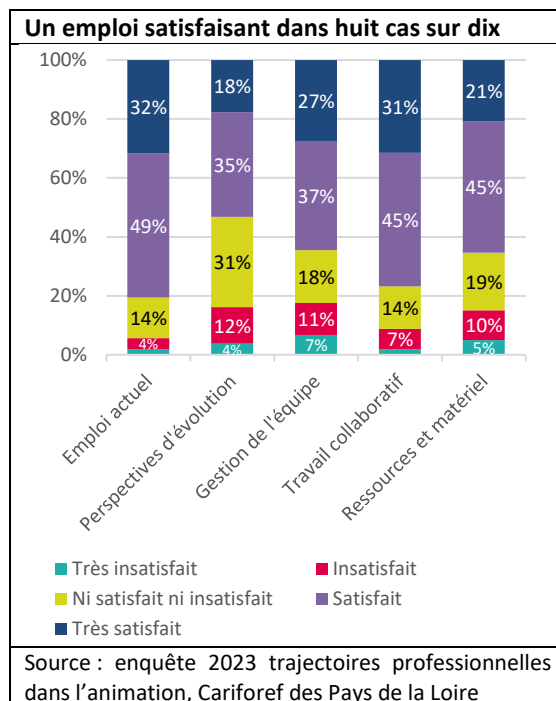
En effet, la très grande majorité sont satisfaits ou très satisfaits globalement de leur emploi actuel (81%) et 74% ont le sentiment de s'épanouir au travail.

Plus précisément :

- 76% sont satisfaits des possibilités de travail collaboratif et de partage de compétences avec leur équipe,
- 64% sont satisfaits de la manière dont leur responsable gère l'équipe de travail, mais à contrario 18% expriment une insatisfaction,
- Concernant les ressources et le matériel mis à disposition pour effectuer leur travail, 66% en sont satisfaits,
- Enfin, si 53% des personnes interrogées expriment de la satisfaction vis-à-vis des éventuelles perspectives d'évolution dans leur emploi, ils sont 31% à n'exprimer ni une satisfaction, ni une insatisfaction à ce sujet.

Par ailleurs, selon 84% des répondants, leur emploi actuel permet le développement de compétences.

Enfin, les répondants se sentent plus reconnus pour leur travail par le public qu'ils accompagnent que par leur employeur, même si la grande majorité estiment avoir de la reconnaissance de sa part (83% et 70% respectivement). Notons que sur ce dernier item, 25% des anciens diplômés exerçant un emploi de l'animation estiment ne pas être suffisamment reconnus pour leur travail de la part de leur employeur²⁵.



²⁴ Les questions relatives à la satisfaction au travail ne concernent que les personnes présentant une trajectoire continue ou fractionnée.

²⁵ A titre de comparaison, 51% des Français estiment que leur travail n'est pas reconnu à sa juste valeur (Odoxa/Dentsu Aegis Network, 2018).

Annexes

Les diplômes relevant du domaine de l'animation

CPJEPS - Niveau 3 (CAP, BEP)

Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (CPJEPS) atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

BPJEPS - Niveau 4 (Bac)

Le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) est un diplôme d'État de niveau 4 (Bac). Aucun diplôme n'est requis pour s'y inscrire. Il atteste de la possession des compétences professionnelles requises pour exercer le métier d'animateur socioculturel, de moniteur ou d'éducateur sportif. Il est délivré au titre d'une spécialité : « éducateur sportif » dans le champ sportif et « animateur » pour celui de l'animation.

DEJEPS - Niveau 5 (Bac+2)

Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. Dans sa spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », deux mentions de la spécialité existent : « développement de projets, territoires et réseaux » et « animation sociale ». Dans le champ du sport, il existe de nombreuses mentions reliées à des disciplines sportives. Il est accessible aux titulaires du BPJEPS ou aux titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 inscrit au RNCP.

DESJEPS - Niveau 6 (Bac + 3)

Le Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. Dans sa spécialité « animation socioéducative ou culturelle », il s'organise autour d'une seule mention « direction de structure et de projet ». Dans le champ sportif, il s'organise autour de nombreuses mentions reliées à différentes disciplines. Il est accessible aux titulaires du DEJEPS, d'un diplôme de niveau bac + 2 du champ de l'animation inscrit au RNCP, ou d'un diplôme de niveau bac + 3 inscrit au RNCP.

CC - Certificats complémentaires

Les certificats complémentaires permettent d'attester de compétences professionnelles complémentaires à celles certifiées par le BPJEPS et contribuent à élargir le champ de compétences. Ils sont accessibles aux titulaires de BPJEPS.

BAFA et BAFD

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur permet d'encadrer des jeunes en centre de loisirs ou de vacances, à titre occasionnel et non professionnel. Il est accessible dès l'âge de 17 ans. Il peut être complété par le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction qui permet de travailler, également à titre occasionnel et non professionnel, comme directeur de centre aéré ou de colonie.

Méthodologie de l'enquête

Cette étude quantitative s'appuie sur une enquête conduite auprès des diplômés d'une formation relevant de l'animation, obtention faite entre 2010 et 2022, en région Pays de la Loire. Dans ce cadre-là, un questionnaire a été envoyé par mail à 4 170 diplômés enregistrés (extraction par la DRAJES à partir de FOROMES) et joignables. Ces personnes sont titulaires d'un diplôme d'Etat délivré par la DRAJES. Le terrain de l'enquête s'est déroulé du 17/10/2023 au 27/11/2023, période durant laquelle plusieurs relances par mail ont été effectuées pour atteindre à minima le taux de réponse attendu²⁶. In fine, 440 diplômés de l'animation ont répondu à cette enquête et sont exploitables, soit 11% de la population²⁷.

Le questionnaire, d'une dizaine de minutes, porte à la fois sur le parcours de formation et sur le parcours professionnel depuis l'obtention du diplôme, soit une période pouvant aller jusqu'à douze années.

Répartition des diplômés et des répondants par diplôme

Diplôme spécialité- mention	Population mère		Répondants exploitables	
	Effectif	%	Effectif	%
BPJEPS Animateur - Animation culturelle	151	4%	11	3%
BPJEPS Animateur - Animation sociale	564	14%	55	13%
BPJEPS Animateur - Loisirs tous publics	1854	44%	181	41%
BPJEPS Animateur - Education à l'environnement vers un développement durable	200	5%	26	6%
CC Accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap	7	0%	1	0%
CPJEPS Animateur d'activités et de vie quotidienne	161	4%	13	3%
CS Animation et maintien de l'autonomie de la personne	7	0%	1	0%
DEFA (diplôme d'Etat aux fonctions d'animation équiv. DEJEPS animation ou développement de projets)	5	0%	1	0%
DEJEPS Animation socio-éducative ou culturelle - Animation sociale	116	3%	16	4%
DEJEPS Animation socio-éducative ou culturelle - Développement de projets, territoires et réseaux	640	15%	91	21%
DESJEPS Animation socio-éducative ou culturelle - Direction de structure et de projet	105	3%	19	4%
UCC Direction d'un accueil collectif de mineurs	290	7%	23	5%
UCC Conduire des projets de dimension européenne	65	2%	2	0%
UCC Animateur environnement, tourisme et patrimoine	5	0%	0	0%
Ensemble	4 170	100%	440	100%

²⁶ Pour obtenir un échantillon représentatif, avec un niveau de confiance à 95% et une marge d'erreur à 5%, la taille requise de l'échantillon est de 351 participants, soit un taux de réponse de 9%.

²⁷ L'échantillon des répondants est bien représentatif de la population mère selon les critères fixés : si parmi les répondants, 75% d'entre eux exercent une activité professionnelle en lien avec l'animation, on peut donc déclarer avec 95% de confiance que 75% des répondants exercent un métier en lien avec l'animation à +/-2% d'erreur. Autrement dit, il y a 95% de chance de ne pas se tromper en disant qu'on a entre 73% et 77% de répondants qui exercent une activité professionnelle en lien avec l'animation



CARIFOREF des Pays de la Loire
12, boulevard Georges Pompidou 44200 Nantes
02 40 20 21 31

<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/>

info@cariforef-pdl.org

Direction-Administration : Valérie Lucas

Responsable de la rédaction : France Duquesnoy

Rédactrice : Myriam Leclerc-Tracy



La publication et la synthèse de l'étude sont mises à disposition sous licence [CC BY NC SA 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).